

## Dans ce numéro

### 1

#### État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec**

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec**

**Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada**

Gaudet Éditeur ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

# Les Infos de Base



Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>**: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général*

#### État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 7 du 13 février 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 13 février 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 7 du 13 février 2008, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 6 du 9 février 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1er mars 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 5 du 30 janvier 2008, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 5 du 2 février 2008.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral

des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'**Infobase Lois du Canada**, la **Statutes of Canada Infobase**, l'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase** contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 3 du 6 février 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 février 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 2 février 2008.

#### Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque **Accès Légal**, **Code civil du Québec — Accès aux règles** et **Dictionnaire du Droit québécois**, s'est terminée le 30 septembre.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., c. **C-72.01**, a. 69.

*Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales*, L.Q. 2005, c. 41, a. 20.

*Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. **V-1.1**, aa. 68, 69.1, 89, 110-147.23, 196, 197, 215, 216, 222, 223, 225, 225.1, 233.1, 236.1, 331.1.

*Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 50, aa. 28 (partie), 30 (partie), 36 (partie), 41, 61 (partie), 62 (partie), 67 (partie), 68, 71, 72 (partie), 73, 74, 78 (partie), 80, 108 (partie).

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 32], aa. 15, ann. I.

*Règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, D. 54-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 735, aa. 1, 2.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 77], a. 17.1.

*Règlement modifiant certains règlements sur les zones d'exploitation contrôlée*, D. 55-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 73, a. 1.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 78], a. 28.1.

*Règlement modifiant certains règlements sur les zones d'exploitation contrôlée*, D. 55-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, a. 2.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 79], a. 20.2.

*Règlement modifiant certains règlements sur les zones d'exploitation contrôlée*, D. 55-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, a. 3.

*Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec*, [R.R.Q., 1981, c. **D-2**, r. 7], 1.01, 2.01, 4.01, 5.05, 7.01, 7.02, 7.03, 14.01, 16.03, 18.03, ann. 1, 2.

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec*, D. 68-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 772, aa. 1-10.

*Règlement sur les changements de destination des bois attribués à un bénéficiaire de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, D. 53-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 734], nouveau.

*Règlement sur les redevances forestières*, [R.R.Q., c. F-4.1, r. 2], aa. 2, 3, 11.3.

*Règlement modifiant le Règlement sur les redevances forestières*, D. 56-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 737, aa. 2-4.

*Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*, [R.R.Q., c. **L-0.1**, Avis du 27-11-01, (2001) 133 G.O. 1, 1336], aa. 17, 28.1, 29, 31, 35, 50, 56, 62, 63, 78, 86, 88, 89, 91, 92, 93.1, 96.

*Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles*, Avis du 19-12-07, (2008) 140 G.O. 1, 114, aa. 1-17.

*Règlement sur la régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q., c. **M-3**, D. 62-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 743], nouveau.

*Règlement sur les sections de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q., c. M-3, D. 63-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 753], nouveau.

*Règlement sur l'admission des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q., c. M-3, D. 64-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 760], nouveau.

*Règlement sur les comités de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q., c. M-3, D. 65-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 763], nouveau.

*Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q., c. M-3, D. 66-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 767], nouveau.

*Règlement de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, [R.R.Q.,

c. M-3, r. 2], aa. 1-3.5, 5-9, 12-86, 88-99, 100, 101-153, 155-175.

*Règlement sur la régie interne de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, D. 62-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 743, a. 99;

*Règlement sur les sections de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, D. 63-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 753, a. 35;

*Règlement sur l'admission des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, D. 64-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 760, a. 21;

*Règlement sur les comités de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, D. 65-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 763, a. 31;

*Règlement sur la discipline des membres de la Corporation des maîtres électriciens du Québec*, D. 66-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 767, a. 38.

*Code de déontologie des médecins*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 4.1], aa. 8, 73, 73.1.

*Règlement modifiant le Code de déontologie des médecins*, D. 39-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 73, aa. 1, 3, 4.

*Règlement sur la rémunération des coroners à temps partiel*, [R.R.Q., c. **R-0.2**, r. 1.01], aa. 1-4, 6, 11, 13.

*Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération des coroners à temps partiel*, D. 41-2008 du 31-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 732, aa. 1-6.

*Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes*, [R.R.Q., c. **T-12**, D. 18-2008 du 15-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 783], nouveau.

*Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile*, [R.R.Q., c. T-12, D. 19-2008 du 15-01-08, (2008) 140 G.O. 2, 785], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.